

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

16 mars 2022

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi seizième jour du mois de mars deux mille vingt-deux (16-03-2022) à compter de dix-neuf heures (19 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles;
- Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle;
- Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 19 h.

- Adopté à l'unanimité -

Adoption de l'ordre du jour

Re 22-03-40

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, propose, appuyé par madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2022;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;
- Embauche d'un candidat à la profession d'ingénieur pour le service d'ingénierie;
- Dépôt de la liste des immeubles en vente pour taxes pour les territoires non organisés (TNO);
- Autorisation de radier des comptes dans les territoires non organisés;
- Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations;
- Fonds Région Ruralité (FRR) :

- Volet 4 – Soutien à la vitalisation : Adoption des recommandations du comité de vitalisation;
- Autorisation de procéder à un appel d’offres pour un projet d’identification et d’identité visuelle;
- Autorisation de présenter une demande d’aide financière au ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration dans le cadre du Programme d’appui aux collectivités;
- Autorisation de produire une demande de financement pour le lancement du projet Mékinac Récolte;
- Participation financière au souper de crabes de la Chambre de commerce de Mékinac;
- Participation à la soirée des Gens de Terre & Saveurs;
- Balisage de la rivière Saint-Maurice pour 2022;
- Autorisation de signer les documents relatifs à la demande d’aide financière pour le transport collectif 2022;
- Appui au peuple Ukrainien;
- Varia :
 - Recommandations du comité d’analyse des soumissions dans le cadre du mandat d’élaboration d’un plan d’intervention (PAVL 2023-2025);
 - Enjeux en matière d’accessibilité aux services de garde dans la MRC de Mékinac;
 - Redécoupage des circonscriptions électorales;
 - Dépôt d’un projet dans le cadre du programme Accueillir en français;
 - Participation au 5^e Rendez-vous du développement local et régional;
 - Autorisation de payer une facture de la Ville de La Tuque;
- Questions de l’assemblée;
- Levée de l’assemblée;

- Adopté à l’unanimité -

Adoption du procès-verbal de la séance du 16 février 2022

CONSIDÉRANT qu’une copie du procès-verbal du 16 février 2022 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la greffière-trésorière est dispensée d’en faire la lecture.

Re 22-03-41

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2022.

- Adopté à l’unanimité -

Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Rémunération des employés (es) (4 semaines) 120 636.03

Déplacement des employés (es) 1 484.81

Fournisseurs de biens et services

Hydro-Québec	2 069.42
Telus Mobilité	420.92
Télécommunications Xittel - internet	615.52
Télécommunications Xittel - téléphone	652.34
Telus Québec	405.36
Distribut'eau Plus	78.00
Service de paie Desjardins	111.62
Fournitures de bureau Denis	5 146.92
Syndicat des employés	1 483.16
Androïde	265.54
Energycycle	163 531.81
Cansel	126.96
SNC Lavalin	689.85
Microgest Informatique	384.44
Association aménagistes régionaux du Québec	1 125.61
Boulangerie Germain	91.50
Coop Novago	16.51
Construction Richard Champagne	164 903.33
CARRA	99.16
Tissus et décor Martin Richard	231.05
Meubles Jacob	287.43
AGRCQ	459.90
Entreprises de distribution Denis Samson	311.37
Marcel Perron	1 439.96
Direction de la gestion du fonds de l'information foncière	585.00
Servitech	6 738.82
FQM Assurances	5 267.97
Groupe Système Forêt	143.72
Lettrage Croteau	4 248.33
Xerox Canada Ltée	264.37
Savonnerie BL 1988 Enr	236.47
Ville de St-Tite	9 086.58
Revenu Québec sommaire 1	1 087.01
Visa Desjardins :	
Informatique	2 568.33
Publications	81.89
Roadpost	47.20
Frais de déplacement	58.64
Registre foncier	12.00

Cours d'eau	102.00
Total fournisseurs :	<u>375 476.01</u>

Fonds région ruralité volet 2

Municipalité de Trois-Rives	2 550.00
Municipalité de St-Roch-de-Mékinac	30 000.00
Camping Mis-Mek Communautaire	9 140.00
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	46 200.00
Association pour la protection du lac des Pins	1 000.00
Total FRR2 :	<u>88 890.00</u>

Activité de loisir/culture

Marie-Ève Arpin	846.12
Chorale Chant de l'heure	750.00
Total Loisir/Culture :	<u>1 596.12</u>

Développement économique

Chambre de commerce de Mékinac	57.49
Total Développement économique :	<u>57.49</u>

Communauté entrepreneuriale

Oze publicité	132.22
Madame Maélie Bacon	150.00
Madame Laurie Turcotte	150.00
Total Communauté entrepreneuriale :	<u>432.22</u>

Promotion Touristique

Tissus et décor Martine Richard	263.24
ADN Communication	275.94
Total Tourisme :	<u>263.24</u>

Plan de communications

Bistro La Vieille Banque	100.00
Total Plan de communications :	<u>100.00</u>

Campagne automnale (marché de Noël)

Sésame Ouvre-toi	30.00
------------------	-------

Total Campagne automnale: 30.00

Programme de rénovation de l'habitat

Service d'aide à l'habitation	3 176.76
-------------------------------	----------

Total Rénovation de l'habitat : 3 176.76

Baux de villégiature

DV Auto inc.	573.62
--------------	--------

Harnois	95.31
---------	-------

Total Baux de villégiature : 668.93

Cour municipale

Remboursement d'amendes :

Municipalité de Trois-Rives	1 020.00
-----------------------------	----------

Ville de St-Tite	5 359.00
------------------	----------

Municipalité de Ste-Thècle	4 164.00
----------------------------	----------

Municipalité de St-Séverin	440.00
----------------------------	--------

Municipalité de St-Roch-de-Mékinac	4 217.00
------------------------------------	----------

Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	300.00
---	--------

Municipalité de Lac-aux-Sables	2 357.00
--------------------------------	----------

Municipalité de Hérouxville	2 289.00
-----------------------------	----------

Municipalité de St-Adelphe	655.00
----------------------------	--------

Ministre des Finances	6 584.00
-----------------------	----------

Bavac	234.00
-------	--------

Les éditions juridiques FD inc.	108.15
---------------------------------	--------

Purolator	49.46
-----------	-------

Remb constats 806940727	139.00
-------------------------	--------

Remb constats 806891883	139.00
-------------------------	--------

Remb constats 806970483	44.00
-------------------------	-------

Total Cour municipale : 28 098.61

Grand total : 620 910.22

PARC INDUSTRIEL

Hydro-Québec	13.56
--------------	-------

Total Parc industriel : 13.56

TNO DE MÉKINAC

RIVST-M	774.23
MRC de Mékinac - quote-part 1er versement	24 798.00
Brodeur, L'Heureux, Durocher Inc.	7 217.34

Total TNO : 32 789.57

2^e liste

MRC DE MÉKINAC

Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) 4 mois 1 973.37

Rémunération des maires (4 mois) 37 119.32

Fournisseurs de biens et services

Frais de paie Desjardins	511.04
Fournitures de bureau Denis	132.10
CARRA	151.07
Coop Novago	57.40
Syndicat des employés municipaux	1 480.47
Androïde	597.82
Xerox Canada	460.88
Savonnerie BL	113.54
Monsieur Marcel Perron	1 439.96
Compensation collecte sélective 2021:	
Municipalité de St-Adelphe	27 855.00
Municipalité de Grandes-Piles	12 995.00
Municipalité de Hérouxville	38 811.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	37 703.00
Municipalité de St-Roch-de-Mékinac	8 974.00
Municipalité de St-Séverin	24 504.00
Municipalité de Ste-Thècle	71 153.00
Ville de St-Tite	107 224.00
Municipalité de Trois-Rives	11 101.00
La Capitale	12 900.83
Microgest informatique	57.47
Servitech	6 738.82
Marché Pronovost	179.36

Total fournisseurs : 365 140.76

Développement économique

ADDELQ	862.31
Total Développement économique : _____ 862.31	

Activité de loisir/culture

Marie-Ève Arpin	423.08
Association pour la protection du lac des Pins	200.00
Total Loisir/Culture : _____ 623.08	

Cour Municipale

Ministre des Finances	7 624.00
Bavac	268.00
Purolator	12.44
SAAQ	111.40
Gingras St-Onge huissiers	291.66
Total Cour municipale : _____ 8 307.50	

Grand total : _____ 414 026.34

TNO DE MÉKINAC

RIVST-M	614.67
MRC de Mékinac (salaire 2020 et 2021) + quote-part 1er vers	273 224.26
Ville de La Tuque	9 350.69
Total TNO : _____ 283 189.62	

Je, soussignée, Nathalie Groleau, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 16 mars 2022.

Nathalie Groleau
Greffière-trésorière

Re 22-03-42

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'autoriser le paiement

des comptes figurant sur les listes du 16 mars 2022 totalisant 1 034 936.56 \$ pour la MRC, 13.56 \$ pour le parc industriel régional et 315 979.19 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

Correspondance

La greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- Monsieur Guy Émond directeur général à la direction générale du transport terrestre des personnes, accuse réception de notre résolution 221-11-206 concernant le programme d'aide au développement du transport collectif et nous informe que le Ministère prend toutes les mesures nécessaires pour que ses programmes soient renouvelés dans les délais;
- Le ministre des Transports nous informe qu'il nous accorde une aide financière maximale de 100 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif;
- Monsieur Patrick William, directeur à l'UMQ nous informe que l'UMQ a obtenu le mandat pour la gestion des versements du soutien financier aux municipalités responsables de l'évaluation financière, soit pour la compensation financière pour soutenir la mise en œuvre de la Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles. Il nous fait parvenir la somme de 9 000\$ pour l'exercice 2021-2022;
- Résolution 20022-01-9951 de la MRC du Haut-Saint-François, concernant la pérennité de la zone agricole et le développement de l'agriculture, suite au projet de Loi 103;

Appui à la MRC du Haut-Saint-François

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC du Haut-Saint-François par sa résolution numéro 2002-01-9951;

CONSIDÉRANT notre résolution numéro 21-11-221 adoptée le 26 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 103 a été adopté le 7 décembre et qu'aucune modification aux articles 72, 73 et 75 n'a fait l'objet de débat ou de discussion en commission parlementaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi a été sanctionné le 9 décembre dernier;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la pérennité de la zone agricole et le développement de l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif d'accroître la production agricole dans un but de développer les régions ne pourra se réaliser sans des communautés et des villages viables et en santé;

CONSIDÉRANT QU'assurer la vitalité d'un noyau villageois en milieu rural et en région ne peut être abordé de la même façon que la gestion de la croissance d'un milieu urbain d'une grande agglomération;

CONSIDÉRANT QUE ces éléments sont susceptibles de générer des effets importants sur le dynamisme des municipalités rurales et vont à l'encontre du renforcement des cœurs villageois puisque les demandes d'exclusion pourront être de facto rejetées par la CPTAQ sous le seul motif qu'une municipalité voisine possède de tels espaces et sans avoir entendu les arguments des demandeurs;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de l'article 75 risque d'avoir un effet de concentrer tout développement dans les villes-centres, au détriment des noyaux villageois;

CONSIDÉRANT QUE le 2 novembre 2021, la FQM a demandé en commission parlementaire de maintenir le pouvoir de demande d'exclusion des municipalités locales et de renforcer le processus actuel d'aménagement pour assurer la cohérence du développement planifié du territoire comme souhaité par le législateur et le gouvernement actuel;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC est conscient que cet enjeu représente une préoccupation commune pour l'ensemble des MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs reconnaît que les municipalités et MRC sont des gouvernements de proximité;

Re 22-03-43

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, et il est résolu que le conseil des maires :

- Appui la MRC du Haut-Saint-François;
- Demande le retrait des modifications prévues aux articles 73 et 75 du projet de loi 103 en respect des compétences des municipalités sur leur développement local;
- Demande que l'article 72 du projet de loi soit modifié, par le retrait, au deuxième alinéa, dans le paragraphe 5 des mots suivants : « sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement tel que défini par Statistique Canada »;
- Demande aux membres de la Commission parlementaire de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale et au gouvernement de retenir les propositions de la FQM et de l'UMQ eu égard au projet de loi 103, afin de permettre aux municipalités de conserver leur pouvoir de demande d'exclusion et que celui-ci soit exercé conformément aux orientations et décisions contenues dans le schéma d'aménagement de la MRC;
- Transmets copie de cette résolution aux membres de la Commission parlementaire de l'économie et du travail, à la ministre déléguée à l'Économie, au ministre de l'Agriculture, des pêcheries et l'Alimentation, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- Adopté à l'unanimité –

- Résolution 95/03/2022 de la MRC de Maskinongé concernant le financement pour la formation des pompiers;

Appui à la MRC de Maskinongé : Financement pour la formation de pompiers

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de Maskinongé par sa résolution 95/03/2022;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipe de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que pour l'atteinte de ce nombre suffisant de pompiers qualifiés, les municipalités se doivent d'être constamment en recrutement de personnel;

CONSIDÉRANT qu'il y a une difficulté de rétention du personnel en région;

CONSIDÉRANT que les dépenses à la formation de nouveau personnel pour rencontrer les exigences du *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* sont récurrentes;

CONSIDÉRANT que l'aide financière allouée annuellement ne représente pas les besoins réels de notre région;

CONSIDÉRANT que cette aide financière annuelle de 14 520 \$ demeure la même que ce soit pour une cohorte d'un minimum de 8 candidats jusqu'à un maximum de 16;

Re 22-03-44

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, et il est résolu que le conseil des maires :

- Appui la MRC de Maskinongé;
- Demande au Gouvernement du Québec de réviser ce programme d'aide financière afin qu'il reflète les besoins des municipalités et d'élaborer la possibilité d'un financement fixe par candidat et non par groupe de 8 à 16.

- Adopté à l'unanimité –

Dépôt de la correspondance

Re 22-03-45

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyée par madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité –

Embauche d'un candidat à la profession d'ingénieur pour le service d'ingénierie

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un deuxième ingénieur pour le service d'ingénierie afin de compléter l'équipe;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Re 22-03-46

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu de confirmer l'embauche de monsieur Omar Acuna candidat à la profession d'ingénieur pour le service d'ingénierie de la MRC de Mékinac et ce, aux conditions déjà établies dans la convention collective.

- Adopté à l'unanimité –

Dépôt de la liste des immeubles en vente pour taxes pour les territoires non organisés (TNO)

CONSIDÉRANT la liste des contribuables n'ayant pas payés leurs taxes municipales depuis plus de deux ans dans les TNO, soit :

Nom	Matricule	Taxes	Intérêts-Pénalités	Total à payer
Sylvain Houle	0137-11-5560	504.56 \$	96.53 \$	601.09 \$
Dominic Martel et Emma Poirier St-Onge	4805-78-8216	391.52 \$	67.89 \$	459.41 \$
Jean Hamelin	7314-38-5160	496.88 \$	105.11 \$	601.99 \$
Fiducie familiale S. Fraser	7315-42-8913	124.78 \$	27.16 \$	151.94 \$
Robert Allard	7322-31-2623	783.01 \$	161.94 \$	944.95 \$

Re 22-03-47

EN CONSÉQUENCE, monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu d'autoriser madame Nathalie Groleau à transmettre cette liste dans le cadre de la vente pour taxes 2022 de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité –

Autorisation de radier des comptes dans les territoires non organisés

CONSIDÉRANT qu'il y a trois comptes impayés dans les Territoires non organisés depuis plusieurs;

CONSIDÉRANT qu'une fiche appartient au Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que les contribuables sont introuvables ou en faillite;

Re 22-03-48

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'autoriser la radiation des trois comptes suivants :

Propriétaire	Matricule	Taxes	Intérêts	Solde
Groleau inc.	7314-28-5305	0.83 \$	0.36 \$	1.19 \$
Gouvernement du Québec	9335-92-9022	- 2.83 \$	- 3.46 \$	- 6.29 \$
Keven Saint-Amant	4806-80-5072	50.00 \$	--	50.00 \$

- Adopté à l'unanimité –

Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 14 mars 2022, relativement aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FRR – Volet 2 entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 22-03-49

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyée par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

Alimentation BG Inc.

- FLI Relève : 50 000 \$;
- FLI : 35 000 \$;
- FLS : 35 000 \$;

Laprodéo Inc.

- Subvention de 50% jusqu'à concurrence de 10 000\$ FDT Volet Entreprises privées-Soutien aux entreprises;

Construction Richard Champagne Inc.

- FLI : 75 000 \$;
- FLS : 75 000 \$;

- Adopté à l'unanimité –

Fonds Région Ruralité (FRR) : Volet 4 – Soutien à la vitalisation : Adoption des recommandations du comité de vitalisation

CONSIDÉRANT les recommandations du comité vitalisation du FRR – Volet 4, relatives aux investissements dans le cadre de l'entente concernant le Fonds régions et ruralité, volet 4- soutien à la vitalisation (FRR, volet 4) et suivant les règles de fonctionnement du comité établies;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 22-03-50

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, propose, appuyé par madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu d'entériner les décisions du comité de vitalisation pour le dossier suivant, le tout aux conditions établies au protocole d'entente et d'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Groleau à signer les documents afférant au projet précité au nom de la MRC de Mékinac :

Domaine des Constellations-Parc récréatif

Élie Couture-Domaine des Constellations inc.

50% du projet jusqu'à concurrence de 100 000 \$

- Adopté à l'unanimité –

Autorisation de procéder à un appel d'offres pour un projet d'identification et d'identité visuelle

CONSIDÉRANT les besoins observés dans le milieu en termes de circulation touristique;

CONSIDÉRANT la volonté de l'équipe de développement économique d'œuvrer à répondre à ces besoins;

CONSIDÉRANT le besoin d'accompagnement de l'équipe par une firme externe spécialisée en communications;

CONSIDÉRANT l'opportunité de développer le secteur touristique avec les fonds actuels;

CONSIDÉRANT les retombées potentielles sur le territoire de la MRC au niveau touristique;

Re 22-03-51

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu autorise la MRC de Mékinac à procéder au lancement d'un appel d'offres en vue de la mise en place d'une stratégie d'identification touristique.

- Adopté à l'unanimité –

Autorisation de présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac adoptait lors de sa séance du 16 février dernier, par sa résolution 22-02-35, son plan d'action en matière d'accueil, d'intégration et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac souhaite réaliser les projets mis de l'avant dans son plan d'action en matière d'accueil, d'intégration et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles;

CONSIDÉRANT que le ministère l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration lance le Programme d'appui aux collectivités afin d'aider au financement des projets prévus dans notre plan d'action;

CONSIDÉRANT que la contribution financière de la MRC de Mékinac est de 150 000 \$ et peut atteindre 175 000 \$;

Re 22-03-52

EN CONSÉQUENCE, madame Lise Roy-Guillemette, mairesse de Trois-Rives, propose, appuyée par madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu :

- D'autoriser madame Maude Grenier, coordonnatrice à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants à présenter une demande d'aide financière de 525 000 \$ au ministère l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités;
- Que la MRC de Mékinac contribue financièrement à ces projets pour un montant minimum de 150 000 \$ et pouvant atteindre jusqu'à 175 000 \$;
- D'autoriser monsieur Bernard Thompson, préfet et madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer pour et au nom de la MRC de Mékinac tous documents relatifs à cette demande d'aide financière.

- Adopté à l'unanimité –

Autorisation de produire une demande de financement pour le lancement du projet Mékinac Récolte

CONSIDÉRANT que le projet Mauricie Récolte est une initiative régionale appuyant le démarrage et le développement d'initiatives de glanage au niveau local;

CONSIDÉRANT que la valorisation des fonds de champ en culture maraîchère a un impact positif sur les saines habitudes de vie et la sécurité alimentaire;

CONSIDÉRANT que les MRC de Maskinongé, des Chenaux et la Ville de Trois-Rivières participent déjà à l'initiative sur leurs territoires respectifs;

CONSIDÉRANT que la MRC Mékinac désire démarrer une initiative de glanage sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC Mékinac a besoin de se doter d'une ressource dédiée à la coordination du projet sur son territoire;

CONSIDÉRANT que l'emploi d'une ressource est admissible au programme de la mesure 13.1 du PAGIEPS au CIUSSS MCQ;

CONSIDÉRANT que Mauricie Récolte contribue au démarrage du projet Mékinac Récolte pour les frais de déplacement, les frais de location de cuisine et réfrigération, l'organisation d'activités pédagogiques et l'achat de matériel de récolte;

Re 22-03-53

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, et il est résolu que :

- Ce conseil autorise la MRC Mékinac à produire une demande d'aide financière à la mesure 13.1 du PAGIEPS au CIUSSS MCQ pour l'emploi d'une ressource à temps partiel afin de coordonner le projet Mékinac Récolte;
- Ce conseil autorise madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer pour et au nom de la MRC de Mékinac tout document afférant à ce projet.

- Adopté à l'unanimité –

Participation financière au souper de crabes de la Chambre de commerce de Mékinac

CONSIDÉRANT la demande de partenariat financier de la chambre de commerce de Mékinac pour le souper de crabes du 7 mai prochain;

Re 22-03-54

EN CONSÉQUENCE, madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, appuyée par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu d'autoriser une aide financière de 500 \$ afin de soutenir le souper de crabes de la Chambre de commerce de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité –

Participation à la soirée des Gens de Terre & Saveurs

CONSIDÉRANT que la MRC, par sa résolution 21-11-220 a décidé de contribuer à la Soirée des Gens de Terre & Saveurs avec le Plan œuf qui soutient un agriculteur de notre choix;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la MRC de Mékinac soit représentée à cette soirée;

Re 22-03-55

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'acheter deux billets au coût de 105 \$ afin de participer à la soirée des Gens de Terre & Saveurs.

- Adopté à l'unanimité –

Balisage de la rivière Saint-Maurice pour 2022

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Autorisation de signer les documents relatifs à la demande d'aide financière pour le transport collectif 2022

CONSIDÉRANT la correspondance du 9 mars dernier de M. François Bonnardel, ministre des Transports nous informant que la MRC de Mékinac bénéficie d'une aide financière maximale de 100 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (PACTC) Volet 2.2.1;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une convention d'aide financière avec le ministre des Transports à cet effet;

Re 22-03-56

EN CONSÉQUENCE, madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives, propose, appuyée par Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'autoriser monsieur Bernard Thompson, préfet et madame Nathalie Groleau directrice générale à signer pour et nom de la MRC de Mékinac la convention d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (PACTC) Volet 2.2.1.

- Adopté à l'unanimité –

Appui au peuple Ukrainien

CONSIDÉRANT que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

CONSIDÉRANT que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

CONSIDÉRANT qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

CONSIDÉRANT que les élus(es) municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

CONSIDÉRANT que la volonté des élus(es) municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

CONSIDÉRANT que la volonté des élus(es) municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

CONSIDÉRANT que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Re 22-03-57

EN CONSÉQUENCE, madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles, propose, appuyée par monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle, et il est résolu :

Que la municipalité régionale de comté de Mékinac (MRC) condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

Que la MRC joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la MRC demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la MRC invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

Que la MRC déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

- Adopté à l'unanimité –

Recommandations du comité d'analyse des soumissions dans le cadre du mandat d'élaboration d'un plan d'intervention (PAVL 2023-2025)

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres a été inscrit sur SEAO le 24 janvier pour être reçu avant le 25 février 2022, 11 heures, et ce selon les règles d'adjudication prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du Code municipal;

CONSIDÉRANT que le comité d'évaluation s'est réuni le 1^{er} mars 2022 pour faire l'analyse complète de l'offre reçue et qui était conforme au devis élaboré par la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT l'expertise professionnelle de la firme d'ingénierie qui a déposé une offre conforme, ainsi que les prix proposés;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité d'analyse et d'évaluation;

Re 22-03-58

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives, et il est résolu d'approuver la recommandation du comité d'analyse et d'évaluation de l'offre soumise, et d'octroyer le contrat à la firme Pluritec Lté. au montant de 366 006.02\$ taxes incluses, et ce, sous réserve de l'approbation par les représentants du ministère des Transports liés au PAVL, ainsi que sous réserve des ajustements à l'offre de prix de la firme relatifs à la modification des quantités exigées par le ministère des Transports.

- Adopté à l'unanimité –

Enjeux en matière d'accessibilité aux services de garde dans la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT toutes les démarches faites par la MRC de Mékinac afin d'attirer de jeunes familles palliant ainsi le déficit démographique et répondant à un enjeu de main-d'œuvre sur son territoire;

CONSIDÉRANT les nombreuses fermetures de services de garde en milieux familiaux et les démarches importantes de notre organisation et de ses partenaires afin de sensibiliser et inciter l'ouverture de nouveaux milieux;

CONSIDÉRANT le manque flagrant de places en garderie et les difficultés pour nos familles de trouver des milieux de gardes pour leurs enfants;

CONSIDÉRANT la liste d'attente importante d'enfants et de poupons sur la Place 0-5 pour le territoire de Mékinac ainsi que la promotion de cette plateforme sur nos différents canaux de communication;

CONSIDÉRANT que selon les données provenant du ministère de la Famille, Mékinac n'est pas considérée comme étant un territoire présentant un déficit de places en garderie;

CONSIDÉRANT que le ministère a mis en place un appel de projet en service de garde en continu à l'automne 2021 et que de nouvelles places devraient être attribuées au cours des prochains mois;

CONSIDÉRANT la volonté de certaines municipalités de la MRC de Mékinac d'accueillir une installation en service de garde et d'agir à titre de facilitateur dans ce projet à plusieurs niveaux;

Re 22-03-59

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyée par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu de demander au ministère de la Famille de revoir les estimations statistiques de l'offre et de la demande de place en services de garde éducatifs à l'enfance pour le territoire de Mékinac et d'accorder des places supplémentaires dans l'appel de projets en continu qui ouvrira sous peu afin de tenir compte du déficit de places en Centre de la petite enfance que vit actuellement Mékinac.

- Adopté à l'unanimité –

Redécoupage des circonscriptions électorales

CONSIDÉRANT la décision de la Commission de la représentation électorale rendue en 2017 redécoupant la circonscription de Laviolette;

CONSIDÉRANT que ce redécoupage a eu pour effet d'éliminer la circonscription de Saint-Maurice et de partager les électeurs et électrices entre la circonscription de Champlain et la nouvelle circonscription de Laviolette-St-Maurice;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a été ainsi divisée de manière à envoyer sept (7) de ses municipalités dans la circonscription de Champlain et trois (3) autres dans la nouvelle circonscription de Laviolette-St-Maurice;

CONSIDÉRANT que depuis la mise en place d'une telle décision par la Commission ce redécoupage de 2017 nuit à l'unité et la solidarité politiques attendues des municipalités formant la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT le récent rapport de la Vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec (CMQ), Mme Nancy Klein, touchant le portrait des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT qu'au fil des audits réalisés par la CMQ cette dernière a constaté l'importance des liens entre les municipalités et les MRC, tel qu'en fait foi son rapport;

CONSIDÉRANT que le sentiment d'appartenance revête pour la MRC de Mékinac une très grande importance et que cette décision de 2017 par la Commission de la représentation électorale n'a eu pour effet que dissoudre au fil des ans l'unité et la solidarité comme le constate l'ensemble des municipalités de notre MRC aujourd'hui;

CONSIDÉRANT les affinités actuelles et les enjeux sociétaux similaires regroupant la population des municipalités formant la MRC de Mékinac et la MRC des Chenaux;

Re 22-03-60

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est unanimement proposé que le Conseil de la MRC de Mékinac demande à la Commission de la représentation électorale de modifier le redécoupage de 2017 en insistant sur la notion d'appartenance tel que démontré depuis toujours par les MRC du Québec et de réunifier les dix (10) municipalités de la MRC de Mékinac en les rattachant à une seule circonscription électorale en vue des prochaines élections gouvernementales

- Adopté à l'unanimité –

Dépôt d'un projet dans le cadre du programme Accueillir en français

CONSIDÉRANT le programme de promotion et de valorisation de la langue française auprès des personnes issues de l'immigration dans les communautés « Accueillir en français » mit sur pied par la Fédération québécoise des municipalités;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière, permettant de couvrir 75 % des dépenses d'un projet et pouvant atteindre un maximum 5 000 \$, est rattachée à ce programme;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac souhaite déposer le projet « À la découverte de Mékinac » qui met de l'avant la valorisation de la langue française auprès des personnes issues de l'immigration;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac projette un investissement de 2 500 \$ pour ce projet;

Re 22-03-61

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu d'autoriser madame Maude Grenier, coordonnatrice à l'accueil et l'intégration aux nouveaux arrivants de déposer le projet « À la découverte de Mékinac » dans le Programme « Accueillir en français » de la Fédération québécoise des municipalités et de demander une aide financière de 5 000 \$ pour la réalisation dudit projet.

- Adopté à l'unanimité –

Participation au 5^e Rendez-vous du développement local et régional

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) organise sa 5^e édition du Rendez-vous du développement local et régional, le mercredi 27 avril prochain qui se tiendra au Delta Mont-Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT que la programmation proposée pour cette journée est très pertinente pour l'ensemble de l'équipe du service de développement économique de la MRC;

Re 22-03-62

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyée par madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles, et il est résolu d'autoriser les dix employés du service de développement économique à participer au 5^e Rendez-vous du développement local et régional organisé par la FQM et de défrayer les coûts relatifs à cette journée.

- Adopté à l'unanimité –

Autorisation de payer une facture de la Ville de La Tuque

CONSIDÉRANT que le 18 février le Service d'incendie de la ville de La Tuque a dû intervenir pour un incendie dans les territoires non organisés sur la Route 1 au km 75;

CONSIDÉRANT que ce déplacement a occasionné des frais de 9 350.69 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de rembourser les frais à la ville de La Tuque;

Re 22-03-63

EN CONSÉQUENCE, monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'autoriser le paiement de la facture 2FD000101 de la ville de La Tuque au montant de 9 350.69 \$ relative à une intervention dans les territoires non organisés. Ce montant sera pris à même le budget des territoires non organisés.

- Adopté à l'unanimité –

Questions de l'assemblée

1 personne est présente dans la salle et questionne le conseil sur différents sujets.

Levée de l'assemblée

Re 22-03-64

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Greffière-trésorière